

Le camion Prévent'TIMM sera dans la commune de **XX le XX**, Merci de communiquer cette information à vos lecteurs ou auditeurs.

Prévent'TIMM est un dispositif mobile dédié au dépistage organisé du cancer du sein, du col de l'utérus et du côlon ainsi qu'aux actions de prévention en santé. Il est piloté par le **Département des Hautes-Pyrénées et l'ARS 65**, en partenariat avec la **CPAM**. La **SELAS Dépistage Barousse Pyrénées**, assure la coordination médicale du projet, en collaboration avec le **CETIR**, qui gère la logistique et la coordination technique, ainsi qu'avec les professionnels médicaux de terrain des Hautes-Pyrénées (médecins généralistes, sages-femmes, radiologues)...

Dépistage du cancer du sein

Le dispositif **Prévent'TIMM** réalise des mammographies uniquement dans le cadre du dépistage organisé. Les patientes doivent remplir les critères suivants :

- ✓ **Avoir entre 49 et 75 ans**
- ✓ **Ne pas avoir réalisé de mammographie depuis moins de 22 mois**
- ✓ **Ne pas être suivies pour un antécédent personnel ou familial de cancer du sein ou toute autre pathologie mammaire**

Si ces conditions ne sont pas remplies, la patiente ne pourra pas être reçue à bord du Prévent'TIMM.

Le **rendez-vous comprend** :

- ♦ Une mammographie
- ♦ Une consultation de dépistage avec examen clinique (palpation des seins)

📌 **Documents à apporter** :

- Document d'identité
- Carte Vitale
- Carte de mutuelle ou attestation CSS
- Images et compte-rendu de la dernière mammographie (si applicable)

💰 **Prise en charge** : L'acte d'imagerie est entièrement pris en charge par la CPAM.

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Le dispositif **Prévent'TIMM** réalise des frottis dans le cadre du dépistage organisé. Les patientes doivent remplir les critères suivants :

- ✓ **Avoir entre 25 et 65 ans (non révolus)**
- ✓ **Pour les patientes âgées de 25 à 29 ans, le frottis est réalisé tous les 3 ans, après 2 premiers tests réalisés à un an d'intervalle**

- ✓ Pour les patientes âgées de 30 et 65 ans, le frottis est réalisé tous les 5 ans
- ✓ Ne pas être suivies pour un antécédent personnel ou familial de cancer du col de l'utérus

Si ces conditions ne sont pas remplies, la patiente ne pourra pas être reçue à bord du Prévent'TIMM.

Le rendez-vous comprend :

- ♦ Une consultation de dépistage avec examen clinique (frottis)

 Documents à apporter :

- Document d'identité
- Carte Vitale
- Carte de mutuelle ou attestation CSS
- Moyen de paiement (chèque ou espèces) pour régler la part mutuelle de la consultation et l'examen clinique (12,74 € – sauf pour les bénéficiaires de la CSS)

 Pour prendre rendez vous, les patientes peuvent s'adresser à leur médecin traitant, appeler le secrétariat au **07 50 75 09 69** ou s'inscrire directement sur la plateforme **Doctolib** :

 [Prendre rendez-vous sur Doctolib](https://www.doctolib.fr/cabinet-medical/loures-barousse/prevent-timm)

<https://www.doctolib.fr/cabinet-medical/loures-barousse/prevent-timm>

Vous devrez sélectionner (après avoir créé votre compte personnel sur doctolib si vous n'en n'avez pas déjà un) la commune dans laquelle vous souhaitez venir qui se présente sous forme de motif de consultation pour chaque commune, puis la date et le créneau horaire qui vous convient.

Attention, les consultations ont lieu à l'adresse indiquée sur le motif de consultation qui change en fonction des communes visitées par le Prévent'TIMM et non pas à l'adresse du siège de la SELAS à Loures Barousse.

Le camion Prévent'TIMM passera **plusieurs fois dans l'année** sur chaque lieu de desserte afin d'assurer un suivi régulier.

Le **planning de Prévent'TIMM est disponible sur le site** : <https://preventimm.fr/>

 Pour toute question, contactez-nous au **07 50 75 09 69**.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.